

Le projet « De l'art dans mon quartier : des rues hautes en couleurs » lauréat du Budget participatif 2016 a été élaboré à partir de proposition de particuliers, de l'association du Local Inter-Associatif et de trois Conseils de quartier (Aligre-Gare de Lyon, Bel-Air Sud et Bercy).

Réunion en présence de la Direction des Affaires Culturelles, de M. Binet, chargé de mission Culture, de Mme Casier, chargée de mission Démocratie locale et budget participatif et de M. Coiffard, coordinateur des Conseils de quartier.

### **1. Mettre en place dans le quartier Bel-Air Sud deux sculptures issues des réserves de Paris Musée**

Les contraintes pour la réalisation de ce projet sont fortes :

- l'installation d'une œuvre d'art (sculpture) dans l'espace public est a minima de 40 000€ (restauration, fabrication du socle, transport etc)
- fort risque de détérioration de l'œuvre, avec surcoût d'entretien à assurer

Il est demandé aux participant-e-s s'ils souhaitent maintenir ce projet, l'abandonner afin que l'enveloppe initialement prévue vienne abonder un autre projet, ou qu'un appel à projets soit passé auprès d'une école ou lycée professionnel.

Décision : un appel à projet sera lancé prochainement avec un cahier des charges veillant à ce que le coût reste mesuré.

### **2. Éveiller les enfants aux métiers d'arts en installant sur le côté pair de l'avenue Daumesnil des supports pérennes pour exposer les œuvres des enfants réalisées avec des artistes de street art**

Les contraintes techniques (encombrement de l'espace public lié à la pose d'un panneau d'expression libre) et les coûts d'entretien que peut engendrer un tel projet nécessitent une redéfinition du projet, en lien avec le Conseil de quartier qui l'a déposé. Une rencontre sur place sera prochainement organisée dans ce but.

Décision : il convient de redéfinir le projet pour qu'il corresponde à l'état d'esprit initial (projet de valorisation du côté pair de l'avenue, en lien avec les écoles du quartier et la bibliothèque ainsi qu'avec les commerçants), tout en s'inscrivant dans le cadre budgétaire alloué. Une fois la nouvelle proposition de projet transmise à la Mairie du 12<sup>e</sup> (Pôle démocratie locale : [democratielocale.mairie12@paris.fr](mailto:democratielocale.mairie12@paris.fr)), elle sera envoyée aux services compétents pour analyse technique, qui définiront les modalités de sa mise en œuvre.

**3. Installer un banc « Art qu'en Ciel » en céramique conçu par l'artiste Jean-François Caillarc sur la Coulée Verte René-Dumond**

Un rendez vous s'est tenu le 28 mars 2018 avec M. Caillarc (artiste à l'initiative du banc) et la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Paris. Sont attendus désormais un devis et un calendrier pour la réalisation du banc.

Décision : la DAC se charge de la réalisation de ce banc, en lien avec l'artiste M. Caillarc.

**4. Créer une anamorphose sur un escalier proche de la sortie de la gare de Bercy, c'est-à-dire une œuvre qui prend tout son sens lorsqu'elle est observée d'un certain point de vue, en l'occurrence la place Léonard Bernstein**

La Direction des Affaires Culturelles a rappelé les contraintes techniques :

- La peinture se fera sur les contremarches, comme pour chaque anamorphose
- ne pas utiliser de jeux de couleurs à fort contraste qui, associées au graphisme, pourraient perturber le cheminement des piétons
- Garantie nécessaire sur le caractère non glissant des produits utilisés et conformité avec un usage sur la voirie
- La réalisation de l'œuvre devra être compatible avec le maintien du cheminement piéton (pendant les travaux un accès devra être disponible pour le passage des piétons)

Un jury, composé de représentants de la SNCF pour la Gare de Bercy, de trois membres du Conseil de Quartier Bercy, de la Cinémathèque française et du GIE Bercy s'est réuni le 9 mars dernier, afin de sélectionner 3 œuvres dans l'ordre de préférence, pour s'assurer que l'œuvre retenue in fine respecte bien les contraintes techniques.

**5. Redonner à la Pyramide de la rue Marie Laurencin son éclat disparu en réinventant une nouvelle œuvre, en concertation avec l'artiste, pour remplacer et/ou rénover celle actuelle qui est délabrée et dangereuse**

La pyramide de la rue Marie Laurencin n'est pas une œuvre mais une pièce de mobilier urbain, propriété de la RIVP, destinée à abriter la soufflerie souterraine.

Décision : la Mairie du 12e saisira à nouveau la RIVP afin que des travaux d'entretien de cette pyramide soient effectués.

**6. Réaliser une fresque d'art urbain contemporain, sur un mur du quartier Vallée de Fécamp, en lien avec les habitants et les jeunes dans un travail de médiation culturelle**

Les échanges sont en cours entre la Mairie du 12<sup>e</sup> et le local inter-associatif qui porte ce projet. Le Conseil de quartier Vallée de Fécamp sera tenu au courant dès qu'une proposition de projet et un calendrier auront été arrêtés.

**7. Faire redécouvrir Jean Morin, personnage historique du 12e, en installant une plaque historique en fonte ou multimédia dans le square portant son nom.**

Il n'y a plus de marché pour les panneaux historiques en fonte (qui ne sont plus fabriqués par la société Decaux) qui appartiennent d'ailleurs à la société Decaux elle-même et non à la Ville. Il est proposé un modèle de panneau sur pied de 90 cm en émail vert, qui sera installé dans le square.

Décision : le texte du panneau est validé, ainsi que son installation dans le square, mais doivent encore être soumis à l'avis de la descendance de Jean Morin.

**8. Transformer la rue Coriolis en exposition à ciel ouvert, grâce à une intervention artistique de street art, sur le mur de soutènement des voies ferrées et le pont Proudhon**

Le mur n'appartenant pas à la Ville de Paris mais à la SNCF, il est impossible de faire de l'art urbain sur ce mur. La Mairie du 12<sup>e</sup> a tenté de développer un partenariat avec la SNCF, qui n'a malheureusement pas abouti du fait de la complexité du sujet.

Décision : le projet est abandonné.